

# Bordereau de signature

## ARR2016\_0230



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/11/2016	 Transmis
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/11/2016	 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçue (Date: 2016-11-07)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

ARRETE

**OBJET : NOMINATION D'EMILIE XIMENES EN QUALITE DE MANDATAIRE  
DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE DU PATRIMOINE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté n°01/65 en date du 17 juillet 2001, modifié par décisions n°D08-179 du 18 juin 2008, n°D12-131 du 21 septembre 2012 et n°D2013\_0072 du 9 avril 2013, instituant une régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°01/66 en date du 17 juillet 2001, complété par l'arrêté n°08/184 en date du 18 juin 2008, portant nomination de Madame Anne Barbara-Lacroix, en qualité de régisseur de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°09/103 en date du 20 juillet 2009, portant nomination de Madame Kelley Maillard, en qualité de mandataire suppléant de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°12/93 en date du 29 juin 2012, portant nomination de Monsieur Geoffroy Regnaud en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°12/129 en date du 21 septembre 2012, portant nomination de Mesdames Clara Maillard, et Miléna Bigarre en qualité de mandataires de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°A2013\_0050 en date du 21 mars 2013, portant nomination de Madame Marie-Pierre Gomez en qualité de mandataire suppléant de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n°A2016\_00 en date du octobre 2016, portant cessation de fonctions en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine, de Clara Maillard,

VU l'avis conforme du Régisseur, en date du 12 octobre 2016,

VU l'avis conforme du Mandataire Suppléant, en date du 12 octobre 2016,

VU l'avis conforme du Comptable public, en date du 12 octobre 2016,



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2016

portant Nomination de Madame d'Emilie Ximenes en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine

**CONSIDERANT** la nécessité, pour la bonne organisation du Service du Patrimoine, de nommer un nouveau mandataire de la régie de recettes,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter de la date de notification de l'arrêté à l'intéressée, Madame Emilie XIMENES, guide-conférencière horaire (vacataire), est nommée mandataire de la régie de recettes auprès du service du Patrimoine, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes auprès du service du Patrimoine, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** : - Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie de recettes auprès du service du Patrimoine, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

- Les mandataires doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie de recettes auprès du service du Patrimoine.

**ARTICLE 3** : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- A l'intéressée,

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Comptable public  
Pour avis conforme du 12 octobre 2016

Fait à Noisiel, le - 4 NOV. 2016

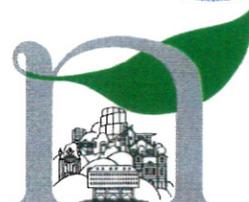


Le Maire



Daniel VACHEZ

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 07/11/2016

# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2016\_  
portant Nomination de Madame d'Emilie Ximenes en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du  
Service du Patrimoine

Le régisseur titulaire  
Anne BARBARA  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour  
acceptation*  


Le mandataire suppléant  
Kelley MAILLARD  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  


Le mandataire suppléant  
Marie-Pierre GOMEZ  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  


Le mandataire  
Emilie XIMENES  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  


Transmis au représentant de l'Etat le
Notifié aux intéressés le - 7 NOV. 2016
Affiché ou publié le - 7 NOV. 2016

